



COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2014 A 19 H 00

COMPTE-RENDU DE REUNION

Etaient présents

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
CC du Bonnevalais	Pierre BENOIT, Michel BOISARD, Alain GARNIER Guy BEAUPERE, Pierre LECRIVAIN,	Joël VILLEDIEU
CC du Dunois	Bertrand ARBOGAST	
CC du Pays Combray	Franck PELLETIER, Marie-Paule DOS REIS, Thibaud GUILLOU, Jean-François MANCEAU, Mireille REVERSE, Patrick RIVIERRE,	Laurent MENARD
CC du Perche Gouet	Alain EDMOND, Dominique PRIEUR, Gérard LEGRET, Jean-Michel PELLETIER, Jean-Claude BELFORD, Jean-Pierre SAILLARD, Patrick PHILIPPE, Jacqueline LETERTRE	
CC des Plaines et Vallées Dunoises	Jean-Marcel BERNET, Bruno BROCHARD, Bernard SOLLET	
CC des 3 rivières	Christian GRIVEAU, Elisabeth BEAUDOUX, Jean-Yves DEBALLON, Christian HAMET,	
Communes	Eric GIRONDEAU (Authon-du-Perche), Jean-Marie HARDY (Beaumont-les-Autels), Sébastien VIVIEN (Béthonvilliers), Pierre BOUDET (Charbonnières), Vincent DOLLEANS (Chassant), Dominique MAROQUIN (La Bourdinière-Saint-Loup), Jérôme GARNIER (La Croix-du-Perche), Laurent DESCOTTES (Mignières), Bruno GERVAIS (Saint-Bomer) Jean-Claude VALLEE (Soizé)	Hubert DAGONNEAU (Soizé)

Etaient absents et excusés :

	<u>Délégués titulaires</u>
CC du Bonnevalais	Daniel BERTHOME, Bernard GUILLAUMIN, Luc BOUTFOL
CC du Dunois	Emmanuel BIWER, Serge HENAULT
CC du Pays Combray	Luc Desveaux, Laurent MAUPU, Cyril LUCAS, Jean FERRER, Marc ENAUX, STANISLAS CHARNY, Pierre FETTER
CC du Perche Gouet	Ludovic RAYMOND, Patrick MARTIN, Brigitte DEROIN, Dominique DOUSSET, Brigitte PISTRE
CC des Plaines et Vallées Dunoises	Jean-Luc MARCAULT, Jean-Marie DEVIMEUX
CC des 3 rivières	Sandrine FATIMI, Alain FAGOT, Philippe GASSELIN, Didier LEBRAY, Jacky DESILES
Communes	Yanick FRAPSAUCE (Miermaigne), Josette BRILLAND Josette (Thiron-Gardais)

Assistaient également à la réunion : Céline MORIN, Benoit BASCIO, Sylviane PELLERAY.

Délibérations

2014-36 Approbation du compte-rendu de la séance du 30 septembre 2014

M. BOISARD demande si les membres du comité syndical ont bien reçu le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2014 et s'ils ont des remarques à formuler. Le compte-rendu a été adressé le 7 octobre 2014 par courrier et courriel à l'ensemble des délégués du SMAR Loir 28.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2014-37 Convention avec la mairie de Bonneval pour participation aux charges d'hébergement

M. BOISARD expose la demande de la commune de Bonneval de participer aux frais d'hébergement pour un montant mensuel de 200 € recouvrant les charges d'eau, électricité et chauffage.

Les délégués autorisent le Président à signer une convention avec la commune pour honorer ce loyer à compter du 1^{er} janvier 2015.

2014-38 Autorisation d'ouverture de crédits pour de nouveaux investissements avant le vote du budget primitif 2015

M. BOISARD explique que pour continuer à fonctionner avant le vote du budget 2015, il est proposé d'autoriser l'ouverture des crédits pour de nouveaux investissements à hauteur de 25% comme le prévoit le code général des collectivités territoriales.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des délégués présents.

2014-39 Durée des amortissements

Mme MORIN rappelle que le comité syndical a déjà délibéré pour fixer les durées d'amortissement des différents biens. Des numéros d'articles comptables étant précisés, il est nécessaire de modifier cette délibération sans les indiquer pour une gestion comptable plus souple. Les durées d'amortissement des différents biens restent inchangées. De plus, au vu des travaux projetés en 2015, il est apparu nécessaire de compléter la délibération avec la durée d'amortissement des travaux de plantations (15 ans) et des travaux de restauration des cours (20 ans).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des délégués présents.

2014-40 Etat des restes à réaliser en investissement

Mme MORIN présente les restes à réaliser qui sont constitués par les dépenses engagées et non réalisées en 2014 : l'étude de restauration de la continuité écologique des moulins Georges, de Romilly, de Masson et Quincampoix est concernée ; marché public confié à BURGEAP. Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 17 730 € (sur la base de la dépense réelle et en tenant compte des dépenses complémentaires).

M. DEBALLON demande s'il n'y a pas d'autres restes à réaliser.

Mme MORIN explique qu'en général ces montants sont équilibrés par des recettes. Cependant, le marché confié à BURGEAP se compose de tranches conditionnelles qui n'ont pas été affermies. En revanche, les demandes de subventions ont été réalisées sur l'intégralité du marché : tranches fermes et conditionnelles. Afin que les restes à réaliser soient sincères, la trésorerie a demandé au syndicat de délibérer afin de renoncer à une partie des subventions. Ceci est inenvisageable, en cas d'avenant nécessaire, le syndicat perdrait des recettes.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres.

2014-41 Indemnité de conseil du trésorier payeur

Le montant de l'indemnité de conseil du trésorier payeur pour 2014 s'élève à 283,05 €. Un taux de rémunération de 80 % avait été retenu en 2013. Au vu de l'aide apportée en 2014, il est proposé à minima de maintenir ce taux voire de l'augmenter à 100 %.

Le taux est soumis au vote des délégués. 22 délégués se prononcent en faveur d'un taux de 80 % : ce taux de rémunération sera donc retenu.

2014-42 Approbation de l'avenant n°1 du marché 2014-01 de restauration de la végétation des berges du Loir et de ses affluents

Mme MORIN explique qu'il manque un prix au marché 2014-01 de restauration légère de la végétation des berges afin de rémunérer le brûlage des résidus de coupes des végétaux de diamètre inférieur à 10 cm, à hauteur de 5 % du montant des opérations de chaque bon de commande. Cet avenant n°1 a pour objet d'ajouter un prix supplémentaire au bordereau des prix unitaires.

La CAO s'est réunie avant la séance du comité syndical. Elle a validé cet avenant qui sera sans incidence financière sur les montants prévus au marché puisque ce marché est à bons de commande avec des montants minimum et maximum.

Les délégués entérinent l'avis de la CAO à l'unanimité.

2014-43 Débat d'orientations budgétaires

Mme MORIN présente les éléments du débat d'orientations budgétaires. Elle rappelle que les chiffres annoncés par chapitre sont des premières estimations qui seront affinées en fonction des résultats du compte administratif et qu'il faudra équilibrer le budget.

Le syndicat est souvent sollicité pour réparer des vannages de moulins, appartenant à des propriétaires privés. Il est rappelé que le syndicat n'intervient pas sur ces ouvrages. En effet, ils relèvent du domaine privé et le syndicat ne dispose pas des autorisations nécessaires pour y investir des fonds publics. De plus, dans la plupart des cas, le moulin a encore un droit d'eau valide qui confie son entretien à son détenteur.

Concernant les participations statutaires, les délégués n'émettent aucune remarque sur l'augmentation proposée de 1%. Des erreurs de calcul sont relevées sur le tableau projeté. Un nouveau tableau sans la commune de Nottonville est joint au présent compte-rendu afin d'apprécier les augmentations induites.

Concernant l'excédent dont dispose le syndicat, M. DEBALLON explique que le syndicat doit le conserver pour se constituer une avance de trésorerie afin d'éviter d'emprunter pour une ligne spécifique. En revanche, les taux d'emprunt étant faibles à l'heure actuelle, le syndicat a plutôt intérêt à emprunter que de consommer complètement cet excédent s'il veut réaliser des travaux régulièrement.

M. BOISARD complète en rappelant qu'une fois les opérations réalisées le syndicat reçoit le solde des subventions 6 à 8 mois après l'achèvement de l'opération considérée.

2014-44 Création de poste d'adjoint administratif principal 1ère classe

M. BOISARD explique que deux créations de poste vont être proposées. Elles n'ont pas pour objectif d'embaucher de nouveaux agents mais de proposer une évolution à Mme PELLERAY et Mme MORIN.

Mme PELLERAY, agent administratif du syndicat, est actuellement au dernier échelon de son grade et ne dispose plus aujourd'hui d'opportunité d'évolution de carrière. Il est donc proposé un avancement de grade lui ouvrant de nouvelles perspectives au vu de la qualité de son travail. Cet avancement représente une augmentation de salaire de 50 € net par mois. Son ancien poste sera fermé par la suite.

2014-45 Création d'un poste d'ingénieur principal

Du fait de son ancienneté et de ses responsabilités, Mme MORIN en charge de la gestion administrative et technique du syndicat peut prétendre au grade d'ingénieur principal, lui permettant une évolution de carrière. Sa nomination dans ce grade représente une augmentation de salaire de 3 € net par mois par rapport à son échelon actuel. Pour permettre cet avancement de grade, il est nécessaire de créer un poste. Son ancien poste sera fermé par la suite.

M. BOISARD rappelle que le poste de Mme MORIN est financé à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil régional Centre.

Informations

Mme MORIN présente le contenu du contrat territorial « ligne de conduite » des actions à engager par le syndicat sur la période 2013-2018. Elle rappelle que les postes des agents du syndicat sont financés pour la mise en œuvre des opérations prévues au contrat. La présentation effectuée est jointe au présent compte-rendu.

La présentation faite n'appelle pas de remarque des délégués.

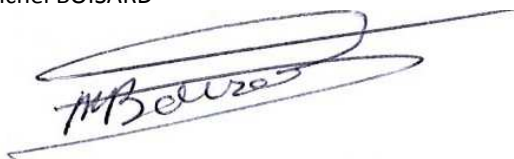
L'adresse du site internet du syndicat est communiquée aux délégués : www.smar-loir28.fr

La prochaine réunion du comité syndical, dont l'objet principal sera le vote du budget est fixée au 3 février 2015.

La séance est levée à 20h15.

Bonneval, le 17 décembre 2014

Michel BOISARD



Président du SMAR Loir 28